



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 29 Mai 2020

Le 29 Mai 2020 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 20 Mai 2020.

Etaient présents :

Mme RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine
 MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon, AUBERT
 Damien, BOUCTON Hervé, LEGAIN Damien, MAUFROY Jean-Marc,
 MIGNOT Daniel

Absents, excuse, BOUCON Samuel

Ordre du jour

- Délibération vote des 2 taxes
 - Délibération budget primitif
 - Délibération amortissement AC voirie et neutralisation AC voirie.
 - Délibération acceptation aménagement forêts communal.
 - Délibération lot de bois de Mr Smigielski
-

Vote des deux taxes

Monsieur le Maire propose pour 2020 la reconduction des taux 2019.

Taux 2020

Taxe foncier bâti : 18,97%

Taxe foncier non bâti : 29,91%

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord l'unanimité des membres présents , et autorise le Maire a effectuer les démarches nécessaires.

Budget primitif 2020

Monsieur le Maire propose le budget primitif de la Commune pour 2020 :

Dépenses de fonctionnement :	211 476.62
Recettes de fonctionnement :	192 545.67
Recettes avec excédent reporté :	249 976.26

Dépenses d'investissement : **122 246.34**
Recettes d'investissement : **122 246.34**

L'exposé entendu, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2020 par 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre**, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Amortissement AC voirie et neutralisation AC voirie

Monsieur le Maire précise que suite aux attributions de compensation des eaux pluviales et de la voirie il est nécessaire d'amortir ces subventions et de procéder à leurs neutralisations :

Il est nécessaire de délibérer tous les ans sur la durée de l'amortissement et sur la neutralisation.

Monsieur le Maire propose l'amortissement sur une année, et la neutralisation de l'AC pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches qui s'imposent.

Acceptation révision aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire rappelle que L'ONF a organisé trois réunions pour présenter la révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période allant de 2020 à 2039, et qu'il convient de délibérer pour accepter celle-ci.

Après avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la Forêt communale de VILLARS-SAINT-GEORGES, présenté par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement de la Forêt communale de VILLARS-SAINT-GEORGES d'une contenance totale de 167.49 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2020 à 2039,

et demande aux services de L'État l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Lot de bois Smigielski Gérard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 20 février 2020, suite à soumission cacheté, il a été attribué un lot de bois au lieu dit les Carrières à M. Smigielski Gérard, au tarif de 9,15 Euros du stère.

Après cubage effectué par Monsieur le Maire et le Président de la commission des bois, le volume est de 43 stères.

Un titre de recette de 393,45 euros sera établi à M. Smigielski.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Tours de gardes du 2ieme tour des élections municipal.

8h, 10h30 Petetin Pascal, Boucton Hervé

10h30, 13h _Legain Damien , Renon Nathalie

13h, 15h 30 Boucon Samuel, Paturot Léon

15h30 18h Aubert Damien, Maufroy Jean -Marc

18h, 20h Lefranc Sandrine, Mignot Daniel

Ces horaires seront modifiés si le scrutin est clos à 18h00.

La séance est levée à 21h35

Renon Nathalie
Secrétaire de séance